



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 19 mai 2022 -

## Mise en place d'une tarification PIX à l'USMB

Affaire suivie par : Aurélie Goyer

Composante / Direction / Service : Direction des études et de la Vie Étudiante

Coordonnées : aurelie.goyer@univ-smb.fr

### Références réglementaires

Code de l'Éducation article D121-1

Décret n°2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue

Arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification Pix des compétences numériques

### Présentation du point

Le dispositif PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et le niveau 1 de la Certification informatique et internet (C2i) depuis la rentrée 2019. Il est porté par un groupement d'intérêt public (Pix GIP). A ce jour, 1 million de certifications Pix ont été délivrées (63 000 utilisateurs/ jour en moyenne) et le dispositif a été adopté par une très grande majorité d'universités (88%).

Pix est un service public en ligne pour évaluer, développer et certifier officiellement les compétences numériques de tous (citoyen, élève, étudiant, professionnel, etc.), tout au long de la vie.

Pix définit un profil en termes de niveau de maîtrise des compétences évaluées (autoévaluation). La certification Pix a pour but de vérifier la « sincérité » du profil « certifiable » des candidats.

Ce profil est établi lors d'une étape préalable de positionnement du candidat, condition nécessaire avant le passage de la certification : un profil est « certifiable » si au moins 5 compétences ont été autoévaluées par le candidat (i.e. niveau 1).

Le tarif envisagé de la certification PIX est le suivant :

	Prix public de la certification	Part revenant au centre de certification	Part revenant à PIX
<b>Candidat libre</b>	45 €	35€	10€ TTC
<b>Tarif collectif</b>	Fixé par convention entre le centre de certification et l'organisation Prix maximum recommandé : 45€ TTC	Prix fixé par convention entre le centre de certification et l'organisation minoré de 10€	10€ TTC

Tarif dérogatoire : les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche proposant la certification à leurs étudiants inscrits en formation initiale pour préparer un diplôme d'Etat ou visé par l'Etat le font à titre gratuit.

Le tarif dérogatoire ne concerne ni les apprentis ni les stagiaires de la formation continue.

Ils ne peuvent facturer aucun frais, directement ou indirectement, aux étudiants. En contrepartie, le GIP Pix ne prélève aucun frais sur ces certifications.

**► Il est proposé à la Commission de la Formation de la Vie Universitaire (CFVU) de l'USMB, les tarifs ci-dessus concernant la certification PIX**